
Détail des dons de dépouilles des églises déposés par Bréard de retour de sa mission, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Détail des dons de dépouilles des églises déposés par Bréard de retour de sa mission, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 25;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31702_t1_0025_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tion, tels que salaires des secrétaires, commis, garçons de bureau, balayeurs, portiers des ateliers, frais de bureau; 2°. le prix des poinçons et carrés; 3°. les frais de fabrication; 4°. les frais de monnoyage.

« V. L'administration des monnoies présentera un aperçu des dépenses nécessaires pour l'exécution du présent décret.

« VI. Il sera fait incessamment, sous la surveillance de six commissaires de la Convention nationale, et en présence de l'administration des monnoies, des expériences pour servir de base au prix qui sera fixé pour la fabrication des assignats métalliques » (1).

17

BRÉARD. Pendant ma mission, près les côtes de Brest, les districts de Brest, Morlaix et Quimper nous remirent à mon collègue Saint-André et moi, une grande quantité d'objets précieux, dont le récépissé a été délivré par les commissaires de la trésorerie, et que je dépose entre vos mains. L'état de ces objets porte 339 liv., 13 barriques pleines de numéraire, 455 marcs de vermeil, 2345 marcs d'argenterie, 117 marcs de galon.

Je demanderai à être autorisé à demander un récépissé aux commissaires inspecteurs de la salle pour justifier auprès des trois districts, dont j'ai parlé, que nous avons déposé les objets donnés.

Je dois vous dire aussi que nous avons épargné les fonds de la République, dans une occasion favorable. Un convoi d'artillerie étoit parti pour Brest, par ordre du ministre de la guerre, les chevaux étoient payés pour le transport et même pour les frais du retour. Nous avons mieux aimé faire servir ces chevaux, que de les laisser revenir sans être utiles à la patrie, ils ont servi à conduire trois voitures d'ambulance qui se trouvoient alors à Brest. Sur la route il est arrivé un accident, parce que le passage des rebelles avoit rendu les chemins très-mauvais. Les voitures ont rompu à cause de la difficulté qu'elles éprouvoient dans ces chemins. Les frais de raccommodage ont été portés à 387 liv. : le conducteur a fourni des pièces qui prouvent qu'il a déboursé cette somme. Je demande à être autorisé à me retirer par devant les commissaires inspecteurs de la salle, pour me faire remettre l'argent nécessaire pour le remboursement.

Les propositions de BRÉARD sont adoptées sans réclamation (2).

(1) P.V., XXXI, 253-282. Décret n° 8019. Tableaux joints, voir ci-après P. ann. Reproduit dans *Débats*, n° 519, p. 22-32, n° 520, p. 42-46 (jusqu'à la fin de la sectⁿ VI). Résumé ou mention dans *Batave*, n° 365; *J. Perlet*, n° 511; *F.S.P.*, n° 227; *C. univ.*, 27 pluv.; *Ann. patr.*, n° 410; *Rép.*, n° 57; *J. Sablier*, n° 1141; *C. Eg.*, n° 546; *Audit. nat.*, n° 510; *J. Fr.*, n° 509; *J. Matin*, n° 553; *J. Mont.*, n° 94; *M.U.*, XXXVI, 429; *J. Paris*, n° 411; *Mon.*, XIX, 479; *Mess. soir*, n° 546.

(2) *J. Sablier*, n° 1141. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 425; *Ann. patr.*, n° 410; *J. Fr.*, n° 509; *Audit. nat.*, n° 510; *C. Eg.*, n° 546.

Bréard, représentant du peuple, annonce à la Convention qu'il a fait parvenir au garde-magasin des dépouilles des églises, savoir :

En or. Une chaîne à trois branches avec son cachet, une petite graine des Indes, une coquille et diverses petites breloques, anneaux et boucles d'oreilles, le tout du poids de 3 onces 4 gros 33 grains.

Diverses croix de différens ordres et grandeurs, ensemble du poids d'un marc un gros.

Vermeil. Divers objets servant ci-devant au culte, ensemble du poids de 455 marcs 1 once.

Argenterie. Divers objets tels que dessus, ensemble du poids de 2 343 marcs 1 once 2 gros.

Galons fins. Galons dorés et blancs, du poids de 117 marcs 5 onces.

Galons fins brûlés. Six onces cinq gros.

Objets divers. 24 couteaux à manches d'argent et lames de fer, du poids de 13 marcs 2 onces 3 gros.

Une paire de boucles d'argent à pierres fausses, avec châpes en fer, du poids d'une once 2 gros 24 grains.

Une paire de boucles d'oreilles d'argent garnies en marcassites et coques de nakre de perle.

Une boîte d'ivoire, le dessus et fond à glace, chacun avec un cercle d'or en jonc, le dessus orné d'un petit médaillon émaillé à étoiles, et une fleur, dite pensée.

Un porte-crayon à virole et plume d'or, émaillé lilas, sur cuivre jaune, du poids de 5 gros 58 grains.

Un petit nécessaire de poche, composé de deux flacons à cristal, et gratte-langue, un crayon, cinq tablettes d'ivoire, une aiguille à passer, le tout garni en vermeil, dans un étui de galuchat verd, une croix plaquée en or, garnie d'une grande quantité de pierres, telles que cornaline, pierres gravées, cristaux de roche, etc., pesant, avec le reliquaire au pied, en vermeil, 6 marcs 5 onces 7 gros.

Ornemens fins. Neuf chasubles, 7 étoles, 10 voiles, 9 manipules.

Ornemens faux. Cinq étoles, 3 chasubles, 3 manipules, 1 voile, 1 petit devant-d'autel, 7 bourses.

Linges. Cinq nappes d'autel, et 4 amicts.

Supplément aux ornemens fins. Douze bourses, une palme, un devant-d'autel, 1 sac à ouvrage et un couvre-ciboire.

Il réclame 387 l. 15 s. pour le remboursement des frais occasionnés par le bris des voitures qui ont transporté ces effets; il est autorisé à se retirer pardevant les commissaires inspecteurs de la salle, qui sont chargés de rembourser cette avance (1).

18

On fait lecture d'une lettre de Bailleul, député à la Convention nationale, qui instruit l'assemblée qu'il a été interrogé par un juge du tri-

(1) P.V., XXXI, 284. Récépissés de Thévenet, contrôleur du magasin du Finistère, et de Cornut pour les dépôts en espèces faits à la Trésorerie nat. (25 pluv. II) (C 291, pl. 926, p. 1, 2).